

Le 15 mai 2020

## **Démarches judiciaires visant à invalider la loi 126 Dépôt de la demande d'action collective**

Cher membre,

Ce courriel vise à vous informer des derniers avancements dans le dossier de la modification du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) par la loi 126, adoptée en mai 2017. Comme vous le savez, cette loi a pour effet de suspendre l'indexation de la rente des cadres retraités du gouvernement du Québec, pendant 6 ans (2018-2023), et de modifier le taux d'indexation des années de service avant 1982 à 50 %, au lieu de 100 % de l'inflation.

[Dans une lettre envoyée en février dernier,](#) nous vous informions que les membres du conseil d'administration de l'AQRP avaient voté à l'unanimité l'ajout d'une contribution supplémentaire, portant le fonds réservé pour le recours à 50 000 \$. Faisant suite à leur décision, et après avoir analysé les contributions des autres associations, InterOrg<sup>1</sup> a donné le mandat d'entamer le processus visant la requête en action collective à la firme Davies. La lettre de mandat a été signée par chacune des associations dans la semaine du 10 février ; la date limite pour déposer la demande en Cour étant le 11 mai.

### **Dépôt de la demande d'action collective**

Nous sommes heureux de vous annoncer que, malgré la situation actuelle, l'échéancier a pu être respecté et que la demande d'action collective a été déposée par nos avocats ce lundi (11 mai). La demande est donc désormais formellement instituée en Cour.

À partir du moment du dépôt, la Cour a jusqu'à 8 mois pour examiner la demande et donner ou décliner l'autorisation au recours collectif. Évidemment, ces délais peuvent être appelés à changer en raison de la pandémie.

### **Lancement de la campagne de financement**

Dans notre dernière communication, nous avons également mentionné qu'InterOrg allait créer un site Web qui servirait à recueillir des fonds supplémentaires et à [tenter] de rejoindre les retraités RRPE qui ne sont pas membres d'une association.

---

<sup>1</sup> Liste des associations membres du regroupement InterOrg : ACREQ, ADERM, RR-RRPE, APERQ, AQDER, ADR, AQPRDE, AQR, ARREP.

Le site Web est maintenant en service et les membres qui souhaitent faire une contribution supplémentaire peuvent le faire au <https://retraitesdurpe.com/> (via carte de crédit ou PayPal). Les montants recueillis serviront totalement à la défense de cette cause.

Ces derniers avancements sont réjouissants, mais plusieurs étapes restent à être franchies ! Comme nous le faisons depuis le début, soyez assuré que nous allons vous tenir informé de l'évolution du dossier. Gardons espoir et continuons le travail !

---